

- La question de la légitimité ne se limite pas à la légitimité du gouvernement mais touche aussi celle des structures de l'autorité. Les autorités traditionnelles, les croyances et le droit coutumier ont une légitimité reconnue par les populations, mais dans bien des cas, pas par les gouvernements. Cependant, il arrive souvent que les institutions et structures d'autorité mises en place par ces derniers ne soient pas considérées comme légitimes par la population. Cette divergence est l'un des facteurs de la crise de gouvernement que connaît l'Afrique. La question de la légitimité de l'autorité est un problème capital auquel il convient de s'attaquer.

Considérations sur la gouvernance

Sujet : **Responsabilisation et transparence du gouvernement**

Problème : La responsabilisation et la transparence du gouvernement, particulièrement en ce qui concerne la planification des politiques ainsi que les prévisions et la gestion budgétaire, sont essentielles si l'on veut améliorer la gouvernance. Bien que l'on dispose de nombreux moyens d'améliorer la responsabilisation et la transparence en entreprenant une réforme de la fonction publique et en établissant des cadres réglementaires, il ne suffit pas de concevoir des réformes pour que leur mise en oeuvre soit un succès.

Discussion :

- Le manque de responsabilisation et de transparence de la part des gouvernements ainsi que les restrictions à l'accès du public à l'information et au processus de décision ont beaucoup contribué à la crise de gouvernement que connaissent actuellement de nombreux pays africains. Cela a également facilité la corruption du secteur public ainsi que la recherche d'avantages personnels, ce qui n'a fait que réduire encore davantage la confiance de la population envers ses gouvernants. De plus en plus, on demande que toutes les dépenses soient inscrites aux budgets et que ceux-ci soient publiés. On demande également une plus grande participation au processus de décision et une décentralisation plus poussée de ce processus pour assurer une répartition plus équitable des ressources, et aussi pour faire en sorte que les services publics soient assurés de façon plus efficace.
- La transparence et la responsabilisation des institutions du secteur public africain suscitent une attention croissante mais on note également que la communauté internationale a souvent contribué à perpétuer l'inefficacité et la corruption de la fonction publique. Dans la plupart des cas, elle a contribué à cette situation en acceptant de ne pas mettre en

oeuvre certaines mesures convenues avec des organisations multilatérales et bilatérales. Dans d'autres cas, par contre, la communauté internationale a approuvé des actes de corruption ou s'en est rendue complice. Elle est de plus en plus sollicitée pour apporter son soutien à des mesures destinées à assurer une responsabilisation et une transparence accrues du secteur public en aidant les pays africains à élaborer les cadres législatif et réglementaire nécessaires, et en veillant au respect des pratiques commerciales et à l'application des codes de passation de marchés conformes aux normes internationales.

- Une responsabilisation et une transparence accrues du gouvernement impliquent que les fonctionnaires soient d'une certaine manière responsables vis-à-vis du public, qu'ils possèdent les qualifications requises pour assumer leurs responsabilités; que les gouvernements soient déterminés à lutter contre la corruption et qu'il soit possible de faire appel à des contrôleurs indépendants. Certains observateurs rappellent que bien que les programmes de réforme de la fonction publique soient conçus pour faciliter la plupart des mesures dont il vient d'être question, le niveau extrêmement bas des rémunérations des fonctionnaires risque de compromettre sérieusement les efforts déployés aussi bien pour attirer du personnel qualifié que pour lutter contre la corruption.

- La démocratisation, la libéralisation politique et la décentralisation des fonctions gouvernementales peuvent contribuer dans une large mesure à améliorer la transparence et la responsabilisation du secteur public en ce sens que les élus sont responsables vis-à-vis des électeurs et qu'une gamme plus large de protagonistes sont impliqués. Néanmoins, une société civile forte et un système juridique efficace auxquels tous les fonctionnaires soient soumis, quel que soit leur niveau, sont également nécessaires. Plusieurs gouvernements ont pris conscience du fait qu'il ne suffisait pas de concevoir des réformes pour assurer la transparence et la responsabilisation voulues, et ils sont maintenant confrontés à la tâche plus difficile de mener à bien leur entreprise.

Sujet : Décentralisation des fonctions gouvernementales et du processus de décision

Problème : En accédant à l'indépendance, la plupart des pays africains ont hérité de systèmes de gouvernement très centralisés, conçus pour contrôler la population plutôt que pour encourager sa participation. Par la suite, une grande partie des gouvernements africains ont perpétué cette centralisation. De plus en plus, les gouvernements africains prennent conscience de la nécessité de décentraliser les fonctions

gouvernementales et d'associer une gamme plus large de protagonistes au processus de décision et à la prestation des services publics.

Discussion :

- L'héritage de cette centralisation excessive est l'une des raisons de la faiblesse du secteur public aussi bien que du secteur non gouvernemental dans de nombreux pays africains. Cet héritage a également contribué à perpétuer l'idée que seul l'Etat doit fournir les biens et services nécessaires. Dans bien des cas, le processus de gouvernement est encore mal compris et les effectifs restent pléthoriques aux échelons subalternes dans les institutions du secteur public alors que les fonctionnaires hautement qualifiés et expérimentés font défaut.
- La décentralisation implique à la fois une plus grande participation au processus de décision au sein des organismes gouvernementaux et une plus grande délégation de responsabilités à des structures administratives locales, autonomes et élues. Cette démarche représente un changement radical par rapport aux systèmes conçus pour mettre en oeuvre des politiques définies par le pouvoir central. Cela nécessite non seulement un désengagement de l'Etat, mais également le recyclage des fonctionnaires appelés à assumer des responsabilités nouvelles. La tâche sera ardue tant que les gouvernements aussi bien que les sociétés n'auront pas compris la nature du processus de gouvernance participative.
- Plusieurs pays africains étudient actuellement les moyens d'associer les communautés locales et les autorités traditionnelles à la fois à la planification politique et la fourniture de biens et services. Certains pays préconisent également que les autorités locales exercent un contrôle accru sur la création et la répartition des ressources, condition essentielle d'une véritable décentralisation. A cet égard, un échange de vues entre les pays pourrait s'avérer utile dans la mesure où, bien que de nombreux gouvernements aient proclamé leur intention de procéder à une décentralisation, dans bien des cas, cependant, ils se sont opposés à toute délégation de pouvoir et à toute renonciation à l'autorité qu'ils exerçaient.
- Bien que de nombreux pays africains aient mis en oeuvre des programmes de réforme de la fonction publique destinés à faciliter la décentralisation, réduire les coûts salariaux dans la fonction publique et améliorer les compétences des fonctionnaires, dans bien des cas, cela n'a guère donné de résultats concrets. De nombreux observateurs notent que les facteurs culturels influent sur le degré d'assimilation et de

mise en oeuvre de ces réformes ainsi que sur la mesure dans laquelle le processus de réforme et l'instauration de systèmes administratifs fondés sur le mérite sont appréciés et acceptés. Les gouvernements africains doivent faire face au défi consistant à élaborer des systèmes d'administration publique fondés sur des principes valables du point de vue culturel tout en aidant les fonctionnaires à acquérir les compétences dont ils ont besoin pour exercer leurs fonctions.

Sujet : Indépendance du pouvoir judiciaire

Problème : Un pouvoir judiciaire efficace et indépendant qui garantisse l'état de droit est essentiel au maintien d'une démocratie durable et à la mise en place d'une société civile forte. Dans beaucoup de pays africains, il est nécessaire de développer la capacité du pouvoir judiciaire tant pour préserver les droits récemment acquis que pour maintenir le nouvel ordre social.

Discussion :

- Un pouvoir judiciaire efficace et indépendant est indispensable au maintien de l'état de droit. Les citoyens ne respecteront la loi que s'ils ont l'assurance que les procédures permettant de défendre leurs droits constitutionnels existent et qu'ils ont un accès équitable à ces procédures. Ils doivent également être convaincus que la justice sera rendue équitablement, indépendamment de tout statut ou privilège particulier.
- Dans de nombreux pays africains, les réformes constitutionnelles et économiques exigent le renforcement des compétences individuelles et des capacités institutionnelles pour mieux relever les nouveaux défis. Les chefs d'entreprises et les investisseurs doivent avoir l'assurance que les lois ne seront pas appliquées ou modifiées arbitrairement et qu'ils pourront avoir promptement recours aux tribunaux en cas d'abus ou pour faire respecter un contrat.
- Un pouvoir judiciaire indépendant est un élément clé d'une bonne gouvernance. Les fonctionnaires doivent, en effet, savoir qu'ils seront tenus responsables de leurs actes et qu'ils ne sont pas au-dessus des lois. L'indépendance du système judiciaire est de plus en plus mise en question et l'on observe que dans le passé, le système judiciaire de nombreux pays africains n'est pas parvenu à garantir la justice.

Sujet : Un système législatif indépendant

Problème : Les démocraties sont caractérisées par une forme ou une autre de système législatif élu et indépendant chargé de légiférer. Dans de nombreux pays africains, l'indépendance, tout comme la capacité des parlements sont remises en cause, et certains demandent que la capacité de ces institutions soit renforcée et que la séparation des pouvoirs exécutif et législatif soit assurée.

Discussion :

- Il faut que des organes législatifs représentatifs et indépendants soient mis en place et renforcés afin de mieux servir les besoins de leurs administrés et d'assurer une responsabilisation accrue des gouvernements. L'absence d'organes efficaces de ce type a contribué dans de nombreux cas à réduire la confiance accordée à l'institution gouvernementale. Les pays africains doivent se doter des organes législatifs les mieux adaptés à leurs besoins ainsi qu'à leurs valeurs culturelles. Considérant que de nombreux pays entreprennent actuellement des expériences similaires, un échange d'informations pourrait être utile.
- Dans bien des cas, les changements politiques et économiques intervenant dans les pays africains rendent nécessaires l'établissement d'une législation, ou la révision de celle qui existe, ainsi qu'un réexamen du rôle et des attributions des organes législatifs nationaux. Dans le passé, les organes législatifs étaient très souvent étroitement associés aux régimes en place et disposaient d'une indépendance limitée. On demande cependant de plus en plus que les représentants soient élus et responsables vis-à-vis des électeurs.

Base institutionnelle et économique

Sujet : Considérations socioculturelles

Problème : Dans le passé, le rôle joué par les facteurs socioculturels du point de vue du développement n'a pas toujours été pris pleinement en compte. Il est de plus en plus reconnu que ces facteurs sont d'une importance fondamentale non seulement pour assurer le développement économique, mettre en oeuvre les réformes structurelles et les faire accepter, mais également pour créer des sociétés pluralistes viables et faire en sorte que la gouvernance repose sur la participation.

Discussion :

- Il est de plus en plus reconnu qu'une grande attention doit être accordée aux caractéristiques culturelles des sociétés,